



ARRETE DU MAIRE N°2015/02

**PLAN VIGIPIRATE
ALERTE ATTENTAT**

Le Maire de la Commune de Chartrettes,
Chevalier de la Légion d'Honneur et de l'Ordre National du Mérite

VU la note de Monsieur le Préfet en date du 7 janvier 2015, portant sur le renforcement du dispositif Vigipirate « alerte attentat » en région Ile de France,

ARRETE

Article 1 : Afin d'interdire le stationnement de véhicules, des barrières de sécurité sont installées devant les lieux publics suivants :

- Place de la Mairie (église)
- Espace Multiculturel
- Centre de Loisirs
- Ecoles Maternelle et élémentaire
- Restauration scolaire
- Entrée du complexe sportif

Article 2 : Les courriers de Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire sont affichés sur les barrières.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

pour application :

- Police Municipale de Chartrettes
- Service techniques

Pour information :

- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de Bois-le-Roi,
- Commissariat de Police de Melun
- Madame la Directrice Générale des Services
- Les responsables de services
- VEOLIA transport
- La Poste
- SMITOM

Fait à Chartrettes, le 8 janvier 2015



Le Maire,

Michel BUREAU

Certifié exécutoire
Publié ou notifié le : 8 janvier 2015